

FOOT DEUX-SÈVRES HEBDO

Coordonnées

Siège social et adresse postale :

23, Rue Pied de Fond B.P. 18312

79043 NIORT CEDEX

Accueil:

Legé Annie

Mahaoudi Hakim

Poirault Jean-Luc

Laville Jean-Marc

Site officiel et E-mail:

https://foot79.fff.fr district@foot79.fff.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : $08 \ h \ 00 - 17 \ h \ 00$

Le vendredi :

08 h 00 - 16 h 00 (d'Avril à octobre) 08 h 00 - 17 h 00 (de novembre à mars)

Réunions-Manifestations

Week-end des 16 et 17 septembre

- 1er tour de la Coupe des Deux-Sèvres
- 3ème tour de la Coupe de France
- 1er tour de la Coupe Nouvelle Aquitaine
- 1er tour du Festival u13
- Rentrée du Foot des u11

Jeudi 21 septembre 2023

- Commissions Sportive-Litiges
- Commission Discipline

Sommaire

Commissions Sportive Litiges
et Contentieux P 02
Commission des jeunes P 05
Rentrée du foot U11 P 06
Festival Foot U13 Pitch P 08
Nos Partenaires P 12
Avis aux clubs P 13
FMI : contourner l'alerte P 14
Coupe des Deux-Sèvres 1er tour P 16
Barème disciplinaire 2023/2024 P 19

N° 05 – Vendredi 15 septembre 2023









COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du 14 septembre 2023 Procès-Verbal n° 05

Président :	M. BAUDOUIN Gilles
Vice-Président :	M. ROUGER Alain
Secrétaire :	M. GODET Jean-Pierre
Membres :	MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky
Excusés :	M. GODET Jean-Marie

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les Membres des Commissions ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. BAUDOUIN Gilles US Pexinoise
- M. GODET Jean-Marie RC Parthenay Viennay
- M. GODET Jean-Pierre FC Inter Bocage
- M. GAUVIN Francis FC Haut Val de Sèvre 94
- M. PETIT Jean-Jacques US Vrère St Léger de Montbrun
- M. PRUNIER Jacky AM.S. Assais
- M. ROUGER Alain Av.S. Echiré St Gelais

Le Procès-verbal n° 04 du 07 Septembre 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents.





WEEK-END DU 09/10 SEPTEMBRE 2023

RÉCLAMATIONS D'APRES MATCH

❖ Du club de Louzy

Match n°50509.1 Vrère St Léger de Montbrun (2) – Louzy Es (2)

« Je soussigné DOS REIS Corentin, licence n° 1122463688 , Capitaine du club de ES Louzy, formule des réserves d'après match sur la qualification et/ou la participation du joueurs MAINARD Simon Licence N° 2544369736 du club de Vrère St Léger De Montbrun, pour le motif suivant : ce joueur du club de Vrère St Léger De Montbrun est susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour

Selon l'article 26 alinéa B - 2 des RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX – SAISON 2023-2024 de LFNA »

La Commission déclare la réclamation d'Après match, recevable en la forme. Après vérification des feuilles de matchs et des différents rapports constate :

- **1. Rapport de M. PILLOT Philippe Arbitre de la rencontre :** Gati Foot (2) Vrère (1) en championnat Départemental 3 poule B du 09/09/2023 à 20h00 qui confirme que le joueur MAINARD SIMON licence n° 2544369736 du club de Vrère n'a pas participé à la rencontre.
- 2. Rapport du club de Gati Foot qui confirme que le joueur n° 13 MAINARD SIMON licence n° 2544369736 du club de Vrère n'a pas participé à la rencontre. Gati Foot (2) Vrère (1) en championnat Départemental 3 poule B du 09/09/2023 à 20h00.

Par conséquent, le joueur MAINARD SIMON licence n° 2544369736 du club de Vrère était régulièrement qualifié et pouvait prendre part à la rencontre citée en référence : Vrère St Lèger De M. (2) – Louzy Es (2) en Départemental 4 poule B du 10/09/2023.

La Commission déclare la Réclamation d'Après matchs non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir, Vrère St Lèger De M. (2) – Louzy Es (2) 2 - 1

S'agissant d'une erreur Administrative, les droits de réclamation d'Après Match ; soit 74 €, ne seront pas débités au club de L'Es Louzy.

❖ Du club de Buslaurs Thireuil

Match n°50378.1 Echiré St Gelais (3) – Buslaurs Thireuil (1)

"Je soussigné NEAU FLORIAN, capitaine de l'équipe de Buslaurs-Thireuil formule une réserve d'après-match sur la participation du joueur Emmanuel POIRAUDEAU, n°10 du club d'Echiré Saint-Gelais pour la raison que Mr POIRAUDEAU portait un bracelet électronique lors de l'opposition des deux équipes. »

Dossier transmis à la CDA.

MATCH ARRÊTÉ

Match n°26344136 Niort St florent (3) - Niort Souché (1) en D3 poule D.

Match arrêté à la 87^{ème} minute de jeu sur le score de 1 à 2 en faveur de Niort Souché, suite à un arrêt total de l'éclairage.

Dossier en instance.

FORFAITS

Amende de 42 €

Match n°26394923 Celles Verrines (3) – Pays Mellois (3) en seniors D4 poule E ➤ Pays Mellois 1er Forfait Match n° 26372815 St Amand S/Sèvre (2) – Cerizay (3) en seniors D4 poule A ➤ St Amand sur Sèvre 1er Forfait

Amende de 32 €

Match n°26622152 Niort ES 1919 (3) – Thouars foot (1) en seniors Futsal Brassage supérieur poule B ➤ Thouars 1er forfait

COURRIERS

> De Chatillon Pompaire, concernant une demande d'entente avec l'équipe de Parthenay Portugais, pour leur équipe (3).

Pris note, accord de la Commission.

Le Secrétaire Jean-Pierre GODET Le Président **Gilles BAUDOUIN**







COMMISSIONS DES JEUNES

Procès-Verbal n° 04

COUPE GAMBARDELLA

Tour n°1: samedi 23 septembre 2023

CAP AUNIS PTT		/	ECHIRE ST GELAIS	18 R2
LIGUGE		/	CELLES VERRINES	17 R2
LOUDUN		/	THOUARS	
VAL DE BOUTONNE	18 R2	/	LA ROCHELLE ES	
BRESSUIRE FC	18 R1	/	PARTHENAY VIENNAY	17 R2
ENTENTE FCPA-ESSC	18 D	/	DISSAY BEAUMONT	
NIORT ST LIGUAIRE	17 D1	/	GJ VAL DE VONNE	
GJ SUD POITIERS		/	NIORT CHAMOIS	18 R1
STE EANNE	17 D2	/	AIGREFEUILLE	
MONCOUTANT	18 D	/	VVM CHAUVIGNY	
CISSE		/	GJ NUEILLAUBIERS EVSABB	18 D
FC3C	17 D	/	GJ MONTASEVRES	
MONTMORILLON		/	GATIFOOT	18 R1
PERIGNY		/	NIORT ST FLORENT	18 R1
CHAMPDENIERS PAMPLIE	18 D	/	GJ BOUTONNAIS EN MELLOIS	17 D1
ES AFP	18 D	/	CHAURAY	18 R1
NAINTRE		/	GJ CŒUR DE BOCAGE	17 D1

CHAMPIONNATS U17 District

Vous trouverez ci-dessous la liste des rencontres reportées suite au tirage de la coupe GAMBARDELLA.

CHAMP.	RENC	date initiale	Report au	
U 17 D1 A	ECHIRE ST GELAIS 2	FC3C	23 /09/23	21/10/23
O I/ DI A	GJ CŒUR DE BOCAGE	GJ OREE DE L'AUTIZE	23 /09/23	21/10/23
U 17 D1 B	GJ BOUTONNAISEN MELLOIS	ENT. VDB LEZAY	23 /09/23	21/10/23
017016	GJ SUD DEUX-SEVRES	NIORT ST LIGUAIRE	23 /09/23	21/10/23
U 17 D2 B	GJ OREE DE L'AUTIZE 2	ENT. USPM STE EANNE	23 /09/23	21/10/23

CHAMPIONNAT U17 R2

CHAMP.	REN	date initiale	Report au		
11.47 D2	LE PALAIS / VIENNE	1	CELLES VERRINES	23 /09/23	Sans date
U 17 R2	GJ MONTASERES	/	PARTHENAY VIENNAY	23 /09/23	Sans date

Le secrétaire

Jean-Paul DENIAU







RDF U11 – Samedi 16 septembre 2023 – Liste des plateaux

Pour info: Niveau 1 (23 éq), Niveau 2 (33 éq), Niveau 3 (49 éq) = 105 éq

	PLATEAU 1	PLATEAU 2			PLATEAU 3		
	Chiché		Tuzelet Nueil		Airvault (Barret)		
A	FC BRESSUIRE 1	Α	PAYS MAULEONAIS 1	Α	GJ CŒUR DE BOCAGE 1		
В	GJ CERIZAY IB 1	В	EVSABB NUEIL 1	В	GJ ST VARAUDAISE 1		
С	FC3C 1	С	PAYS ARGENTONNAIS 1	С	THOUARS FOOT 79 2		
D	CHICHE 1	D	FC BRESSUIRE 2	D	PAYS THENEZEEN 1		
	PLATEAU 4		PLATEAU 5		PLATEAU 6		
	Le Tallud		St Aubin le Cloud		St Rémy		
A	THOUARS FOOT 79 1	Α	MONCOUTANT 1	Α	ECHIRE ST GELAIS 1		
В	RC PARTHENAY VIENNAY 1	В	GATI FOOT 1	В	OREE AUTIZE 1		
С	LE TALLUD 1	С	GJ CERIZAY IB 2	С	AFP 1		
D	VASLEENNE 1	D	PAYS MAIXENTAIS 1	D	AVENIR 79 1		
	PLATEAU 7	PLATEAU 8			PLATEAU 9		
	Chauray		Niort Souché		Secondigné / Belle		
Α	FC CHAURAY 1	Α	CHAMOIS NIORTAIS 1	Α	PAYS MELLOIS 1		
В	CELLES VERINNES 1	В	NIORT ST LIGUAIRE 1	В	BEAUVOIR / NIORT 1		
С	PAYS NEO CRECHOIS 1	С	NIORT SOUCHE 1	С	FC BOUTONNAIS 1		
D	CHAMOIS NIORTAIS 2	D	FC CHAURAY 2	D	VAL DE BOUTONNE 1		
	PLATEAU 10		PLATEAU 11	PLATEAU 12			
	Grand Croix Niort	Frontenay Rohan Rohan			Cerizay (synthétique)		
Α	NIORT ST FLORENT 1	Α	VENISE VERTE 1	Α	FC BRESSUIRE 3		
В	US PEXINOIS 1	В	USF2S 1	В	PAYS MAULEONAIS 2		
С	AFP 2	С	NIORT ST FLORENT 2	С	GJ CERIZAY IB 3		
		D		D			



D





PLATEAU 13			PLATEAU 14		PLATEAU 15		
	Etusson		Moncoutant		Fors		
Α	GJ CŒUR DE BOCAGE 2	Α	MONCOUTANT 2	Α	FC CHAURAY 3		
В	PAYS MAULEONAIS 3	В	GJ EVSABB NUEIL 2	В	NIORT SOUCHE 2		
С	PAYS ARGENTONNAIS 2	С	FC BRESSUIRE 4	С	AFP 3		
D	GJ EVSABB NUEIL 3	D	GJ CERIZAY IB 4	D	CHERVEUX 1		
	PLATEAU 16		PLATEAU 17		PLATEAU 18		
	Ste Néomaye		Niort Massujat		Niort Gardoux		
A	CELLES VERINNES 2	A	NIORT ST FLORENT 3	A	VENISE VERTE 2		
В	HAUT VAL DE SEVRE 1	В	NIORT ST LIGUAIRE 2	В	USF2S 2		
С	CHERVEUX 2	С	VOUILLE 1	С	BEAUVOIR / NIORT 2		
D	PAYS NEO CRECHOIS 3	D	AFP 4	D	BESSINES ASPTT 1		
	PLATEAU 19		PLATEAU 20		PLATEAU 21		
	Pamplie		Courlay		Louzy		
Α	VENISE VERTE 3	A	GJ CŒUR DE BOCAGE 3	A	ENE 79 1		
В	NIORT ST FLORENT 4	В	FC3C 2	В	GJ ST VARAUDAISE 2		
С	AVENIR 79 2	С	MONCOUTANT 3	С	CHICHE 2		
D	CHAMPDENIERS P 2	D	RC PARTHENAY VIENNAY 2	D			
	PLATEAU 22		PLATEAU 23		PLATEAU 24		
	Ste Radegonde		Verruyes		St Pompain		
A	Ste Radegonde ETSO 1	A	Verruyes OREE AUTIZE 3	A	St Pompain OREE AUTIZE 2		
В	Ste Radegonde ETSO 1 ENE 79 2	В	Verruyes OREE AUTIZE 3 SUD GATINE 1	В	St Pompain OREE AUTIZE 2 LE TALLUD 2		
B C	Ste Radegonde ETSO 1 ENE 79 2 GJ ST VARAUDAISE 3	B C	Verruyes OREE AUTIZE 3 SUD GATINE 1 GATI FOOT 3	B C	St Pompain OREE AUTIZE 2		
В	Ste Radegonde ETSO 1 ENE 79 2	В	Verruyes OREE AUTIZE 3 SUD GATINE 1	В	St Pompain OREE AUTIZE 2 LE TALLUD 2		
B C	Ste Radegonde ETSO 1 ENE 79 2 GJ ST VARAUDAISE 3 ST CERBOUILLE 1	B C	Verruyes OREE AUTIZE 3 SUD GATINE 1 GATI FOOT 3 CHAMPDENIERS P 1	B C	St Pompain OREE AUTIZE 2 LE TALLUD 2 FC CHAURAY 4		
B C	Ste Radegonde ETSO 1 ENE 79 2 GJ ST VARAUDAISE 3 ST CERBOUILLE 1 PLATEAU 25	B C	Verruyes OREE AUTIZE 3 SUD GATINE 1 GATI FOOT 3 CHAMPDENIERS P 1 PLATEAU 26	B C	St Pompain OREE AUTIZE 2 LE TALLUD 2 FC CHAURAY 4 PLATEAU 27		
B C D	Ste Radegonde ETSO 1 ENE 79 2 GJ ST VARAUDAISE 3 ST CERBOUILLE 1 PLATEAU 25 Echiré	B C D	Verruyes OREE AUTIZE 3 SUD GATINE 1 GATI FOOT 3 CHAMPDENIERS P 1 PLATEAU 26 Lezay	B C D	St Pompain OREE AUTIZE 2 LE TALLUD 2 FC CHAURAY 4 PLATEAU 27 Vouillé		
B C D	Ste Radegonde ETSO 1 ENE 79 2 GJ ST VARAUDAISE 3 ST CERBOUILLE 1 PLATEAU 25 Echiré ECHIRE ST GELAIS 2	B C D	Verruyes OREE AUTIZE 3 SUD GATINE 1 GATI FOOT 3 CHAMPDENIERS P 1 PLATEAU 26 Lezay PAYS MAIXENTAIS 2	B C D	St Pompain OREE AUTIZE 2 LE TALLUD 2 FC CHAURAY 4 PLATEAU 27 Vouillé NIORT SOUCHE 3		
B C D	Ste Radegonde ETSO 1 ENE 79 2 GJ ST VARAUDAISE 3 ST CERBOUILLE 1 PLATEAU 25 Echiré ECHIRE ST GELAIS 2 RC PARTHENAY VIENNAY 3	B C D	Verruyes OREE AUTIZE 3 SUD GATINE 1 GATI FOOT 3 CHAMPDENIERS P 1 PLATEAU 26 Lezay PAYS MAIXENTAIS 2 LEZAY 1	B C D	St Pompain OREE AUTIZE 2 LE TALLUD 2 FC CHAURAY 4 PLATEAU 27 Vouillé NIORT SOUCHE 3 US PEXINOISE 2		
B C D	Ste Radegonde ETSO 1 ENE 79 2 GJ ST VARAUDAISE 3 ST CERBOUILLE 1 PLATEAU 25 Echiré ECHIRE ST GELAIS 2 RC PARTHENAY VIENNAY 3 GATI FOOT 2	B C D	Verruyes OREE AUTIZE 3 SUD GATINE 1 GATI FOOT 3 CHAMPDENIERS P 1 PLATEAU 26 Lezay PAYS MAIXENTAIS 2 LEZAY 1 PAYS MELLOIS 2	B C D	St Pompain OREE AUTIZE 2 LE TALLUD 2 FC CHAURAY 4 PLATEAU 27 Vouillé NIORT SOUCHE 3		
B C D	Ste Radegonde ETSO 1 ENE 79 2 GJ ST VARAUDAISE 3 ST CERBOUILLE 1 PLATEAU 25 Echiré ECHIRE ST GELAIS 2 RC PARTHENAY VIENNAY 3	B C D	Verruyes OREE AUTIZE 3 SUD GATINE 1 GATI FOOT 3 CHAMPDENIERS P 1 PLATEAU 26 Lezay PAYS MAIXENTAIS 2 LEZAY 1	B C D	St Pompain OREE AUTIZE 2 LE TALLUD 2 FC CHAURAY 4 PLATEAU 27 Vouillé NIORT SOUCHE 3 US PEXINOISE 2		
B C D	Ste Radegonde ETSO 1 ENE 79 2 GJ ST VARAUDAISE 3 ST CERBOUILLE 1 PLATEAU 25 Echiré ECHIRE ST GELAIS 2 RC PARTHENAY VIENNAY 3 GATI FOOT 2 VASLEENNE 2	B C D	Verruyes OREE AUTIZE 3 SUD GATINE 1 GATI FOOT 3 CHAMPDENIERS P 1 PLATEAU 26 Lezay PAYS MAIXENTAIS 2 LEZAY 1 PAYS MELLOIS 2	B C D	St Pompain OREE AUTIZE 2 LE TALLUD 2 FC CHAURAY 4 PLATEAU 27 Vouillé NIORT SOUCHE 3 US PEXINOISE 2		
B C D	Ste Radegonde ETSO 1 ENE 79 2 GJ ST VARAUDAISE 3 ST CERBOUILLE 1 PLATEAU 25 Echiré ECHIRE ST GELAIS 2 RC PARTHENAY VIENNAY 3 GATI FOOT 2 VASLEENNE 2	B C D	Verruyes OREE AUTIZE 3 SUD GATINE 1 GATI FOOT 3 CHAMPDENIERS P 1 PLATEAU 26 Lezay PAYS MAIXENTAIS 2 LEZAY 1 PAYS MELLOIS 2	B C D	St Pompain OREE AUTIZE 2 LE TALLUD 2 FC CHAURAY 4 PLATEAU 27 Vouillé NIORT SOUCHE 3 US PEXINOISE 2		
B C D	Ste Radegonde ETSO 1 ENE 79 2 GJ ST VARAUDAISE 3 ST CERBOUILLE 1 PLATEAU 25 Echiré ECHIRE ST GELAIS 2 RC PARTHENAY VIENNAY 3 GATI FOOT 2 VASLEENNE 2 PLATEAU 28 Melleran	B C D	Verruyes OREE AUTIZE 3 SUD GATINE 1 GATI FOOT 3 CHAMPDENIERS P 1 PLATEAU 26 Lezay PAYS MAIXENTAIS 2 LEZAY 1 PAYS MELLOIS 2	B C D	St Pompain OREE AUTIZE 2 LE TALLUD 2 FC CHAURAY 4 PLATEAU 27 Vouillé NIORT SOUCHE 3 US PEXINOISE 2		
B C D	Ste Radegonde ETSO 1 ENE 79 2 GJ ST VARAUDAISE 3 ST CERBOUILLE 1 PLATEAU 25 Echiré ECHIRE ST GELAIS 2 RC PARTHENAY VIENNAY 3 GATI FOOT 2 VASLEENNE 2 PLATEAU 28 Melleran FC BOUTONNAIS 2	B C D	Verruyes OREE AUTIZE 3 SUD GATINE 1 GATI FOOT 3 CHAMPDENIERS P 1 PLATEAU 26 Lezay PAYS MAIXENTAIS 2 LEZAY 1 PAYS MELLOIS 2	B C D	St Pompain OREE AUTIZE 2 LE TALLUD 2 FC CHAURAY 4 PLATEAU 27 Vouillé NIORT SOUCHE 3 US PEXINOISE 2		
B C D	Ste Radegonde ETSO 1 ENE 79 2 GJ ST VARAUDAISE 3 ST CERBOUILLE 1 PLATEAU 25 Echiré ECHIRE ST GELAIS 2 RC PARTHENAY VIENNAY 3 GATI FOOT 2 VASLEENNE 2 PLATEAU 28 Melleran	B C D	Verruyes OREE AUTIZE 3 SUD GATINE 1 GATI FOOT 3 CHAMPDENIERS P 1 PLATEAU 26 Lezay PAYS MAIXENTAIS 2 LEZAY 1 PAYS MELLOIS 2	B C D	St Pompain OREE AUTIZE 2 LE TALLUD 2 FC CHAURAY 4 PLATEAU 27 Vouillé NIORT SOUCHE 3 US PEXINOISE 2		

Le dossier complet de cette Rentrée du Foot u11 a été envoyé par mail à l'ensemble des clubs participants.







SAMEDI 16 SEPTEMBRE ORGANISATION DU 1ER TOUR

Début des rencontres : Début des rencontres à 13 heures 30.

GROUPE A:

- > Qualification des trois premiers de chaque plateau (30) pour le second tour du Festival U13 du 21 Octobre.
- > Les autres équipes (10) seront reversées en coupe départementale

GROUPE B:

- > Le vainqueur de chaque plateau (17) sera reversé en coupe départementale.
- > Les autres équipes (50) seront reversées en challenge départemental.

N.B. : Les équipes engagées après la confection de ce document participeront au challenge départemental.

Taille des ballons : Les U13 ne peuvent utiliser que des ballons n\(\text{0} 4 \) (circonférence minimale 0.635 et maximale 0.660).

RÈGLEMENT :

Durée des rencontres :

- Plateau de 4 équipes 🛘 20 minutes (sans mi-temps).
- Plateau de 3 équipes 🛘 30 minutes (sans mi-temps).
- Match à deux équipes 🛘 60 minutes (deux fois 30 minutes).

Attribution des points :

Victoire = 4 points Nul = 2 points

Défaite = 1 point

Classement:

- a) Aux points.
- b) Aux points du ou des matches joués entre les ex-æquo.
- c) Epreuve de jonglerie.





Liste des plateaux : voir feuilles ci-jointes. L'idée de faire arbitrer les jeunes par les jeunes est à présent lancée. Tous ceux qui supportent ce projet vous encouragent à le mettre en pratique dans la catégorie U13.

Poules de 3 équipes	Poules de 4 équipes
Match équipe A contre équipe B	Match équipe A contre équipe B
Perdant match 1 contre C	Match équipe C contre équipe D
Vainqueur match 1 contre C	Match équipe A contre équipe C
Match équipe B contre équipe D	
Match équipe A contre équipe D	
Match équipe B contre équipe C	

Avant le début des rencontres, il sera procédé à l'épreuve des jongleries, pour tous les joueurs. Dans chaque équipe, il ne sera retenu que les 8 meilleures performances pour obtenir le total qui pourra contribuer à départager les équipes en cas de match nul.

Jonglages contacts aux pieds et tête : 50 du pied droit au maximum, 50 du pied gauche au maximum et 50 contacts de la tête (2 essais par enfant). Sans utilisation des autres surfaces.







FESTIVAL U13 GROUPE A

Participation des équipes disputant les championnats de D1 et D2 (40 équipes).

1er TOUR du samedi 16 SEPTEMBRE (Tirage intégral).

- ➤ Début des rencontres à 13H30.
- ➤ 3 rencontres de 20MN. Epreuve des jongleries avant les rencontres.

	PLATEAU 1		PLATEAU 2			PLATEAU 3
	Stade D'ALLONNE			Stade de CLESSE	Sta	ade de MAZIERES EN GATINE
Α	GATIFOOT 1		Α	GJ CŒUR DE BOCAGE 2	Α	FC BOUTONNAIS 1
В	PAYS NEO CRECHOIS 1		В	VAL DE BOUTONNE 1	В	PAYS ARGENTONNAIS 1
С	CHERVEUX 1		С	OREE DE L'AUTIZE 1	С	SUD GATINE 1
D	THOUARS 1]	D	GJ CERIZAY IB 1	 D	NIORT SOUCHE 1

	PLATEAU 4	PLATEAU 5			PLATEAU 6
	Stade de FORS	Stade de LA FERRIERE		Sta	de de la MINERAIE NIORT
Α	NIORT ST FLORENT 1	Α	NIORT CHAMOIS 1	Α	MONCOUTANT 1
В	GJ AFP 1	В	ES PEXINOISE 1	В	CHAURAY 1
С	LE TALLUD 1	С	ECHIRE ST GELAIS 1	С	GJ PAYS MAULEONAIS 1
D	NIORT ST LIGUAIRE 1	D	PAYS THENEZEEN 1	D	NIORT CHAMOIS 2

	PLATEAU 7	PLATEAU 8			PLATEAU 9	
S	tade <u>Veillon</u> ST MAIXENT L'ECOLE			Parthenay stade des Grippeaux		Stade de COULON
Α	BRESSUIRE 1		Α	GJ CŒUR DE BOCAGE 1	Α	VENISE-VERTE 1
В	GJ ST VARAUDAISE 1		В	BRESSUIRE 2	В	GJ EVSABB FCN 1
С	FC3C 1]	С	NIORT ST FLORENT 2	С	PAYS MELLOIS 1
D	USPM STE EANNE 1]	D	PARTHENAY VIENNAY 1	D	GJ ENE 1

	PLATEAU 10	
Sta	ide de BEAUVOIR A 10H30	
Α	BEAUVOIR 1	
В	GJ SUD DEUX-SEVRES 1	
С	THOUARS 2	
D	CELLES VERRINES 1	

- ➤ Qualification des 3 premiers de chaque plateau (30) pour le second tour du 21 OCTOBRE.
- ➤ Les autres équipes (10) seront reversées en coupe départementale.





FESTIVAL U13 GROUPE B

Participation des équipes disputant les championnats de 3ème et 4ème Division.

Début des rencontres à 13H30

- Epreuve des jongleries avant les rencontres.
- > Plateaux de 4 équipes = 3 rencontres de 20 minutes.
- > Plateau de 3 équipes = 2 rencontres de 30 minutes.

	PLATEAU 11 STADE DE CERSAY		PLATEAU 12 STADE DE TERVES			PLATEAU 13 Synthétique R.GIRAUDO CERIZAY			
А	PAYS ARGENTONNAIS 2		А	GJ EVSABB FCN 3		А	BRESSUIRE 4		
В	GJ EVSABB FCN 4		В	GJ CERIZAY IB 5]	В	GJ CERIZAY IB 2		
С	ST CERBOUILLE 1]	С	BRESSUIRE 3]	С	MONCOUTANT 3		
D	GJ ETSO 1]	D	GJ PAYS MAULEONAIS 2]	D	GATIFOOT 3		

TUZ	PLATEAU 14 ELET NUEIL LES AUBIERS SYNTETIQUE			PLATEAU 15 PLATEAU 16 STADE DE VRERE STADE DE ST JEAN DE THOUAR			
A	GJ EVSABB FCN 2		A FC3C 2			А	PARTHENAY V 2
	GJ CERIZAY IB 3	1	В	PARTHENAY V.3		В	THOUARS 3
С	GJ CŒUR DE BOCAGE 3]	С	GJ CERIZAY IB 4	1	С	GJ ETSO 2
D	FC3C 3	1	D	GJ ENE 2	L	D	GJ ST VARAUDAISE 2

	PLATEAU 17			PLATEAU 18			PLATEAU 19			
	STADE DES MOUTIERS S/CHANTEMERLE		F. BRECHOIRE LE TALLUD			s	TADE DE SECONDIGNE / BELLE			
А	MONCOUTANT 2		Α	SUD GATINE 2]	Α	CHAURAY 3			
В	OREE AUTIZE 2		В	LE TALLUD 2]	В	VENISE-VERTE 3			
С	GATIFOOT 2		С	PAYS THENEZEEN 2]	С	GJ SUD DEUX-SEVRES 2			
D	BRESSUIRE 5	1	D			D	VAL DE BOUTONNE 4			

	PLATEAU 20 ANNEXE ST LIGUAIRE		PLATEAU 21 STADE DE PAMPLIE				PLATEAU 22 STADE DE ST REMY
Α	N. ST LIGUAIRE 2		А	CHAURAY 2		А	ECHIRE ST GELAIS 2
В	PEXINOISE 3		В	N ST FLORENT 3		В	CELLES VERRINES 3
С	AVENIR 79 1]	С	ECHIRE ST GELAIS 3]	С	PEXINOISE 2
D	N ST FLORENT 4	l	D	CHAMPDEPAMPLIE 1	l	D	AVENIR 79_2

	PLATEAU 23			PLATEAU 24		PLATEAU 25		
STA	DE DE FRONTENAY R.R. A 10H30		STADE DE STE NEOMAYE PARC DI		PARC DES SPORTS LEZAY			
А	VENISE-VERTE 2		Α	HT VAL DE SEVRE 2		А	VAL DE BOUTONNE 3	
В	CHAURAY 4		В	VASLES 1]	В	LEZAY 1	
С	GJ SUD DEUX-SEVRES 3		С	USPM STE EANNE 2]	С	HT VAL DE SEVRE 1	
D	BEAUVOIR 2]	D	PAYS NEO CRECHOIS 2]	D	GJ AFP 2	

	PLATEAU 26		PLATEAU 26 PLATEAU 27		
STADE DES GARDOUX NIORT				STADE DU Pinier 2 MELLE	
Α	CELLES VERRINES 2		Α	VAL DE BOUTONNE 2	
В	BESSINES PTT 1		В	PAYS MELLOIS 2	į į
С	VOUILLE 1		С	USPM STE EANNE 3	
D	NIORT CHAMOIS 3		D	FC BOUTONNAIS 2	

Qualification du premier de chaque plateau pour la coupe départementale (17).

Les autres équipes seront reversées en Challenge (50).



NOS PARTENAIRES



























DEUX-SÈVRES





GRAPHIC (3)













Christian Minoza 996 rue du Petit Fief • 79230 AIFFRES • 05 49 32 62 25



Cholet - Angers





Lunch Plateaux repas Repas de famille Menus étudiés

Charcuterie traditionnelle Nombreuses spécialités Viandes de qualité













AVIS AUX CLUBS

Intersport France soutient la pratique et le pouvoir d'achat des licencié(e)s de la LFNA!

Dans le cadre du partenariat avec la FFF et la LFNA, la LFNA accompagne la rentrée sportive des pratiquant(e)s licencié(e)s avec une offre de -30% sur les produits football.

Tous les licencié(e)s ayant accepté de recevoir des offres commerciales de la part des partenaires de la FFF recevront dans les prochains jours un email dédié leur permettant de bénéficier de cette réduction exclusive dans nos magasins et sur intersport.fr.







Si votre club rencontre un souci pour installer l'application FMI sur des nouvelles tablettes ANDROID et que celle-ci n'est pas proposée dans le PlayStore, avec le message suivant :



Voici le process de contournement pour installer l'application FMI :

Accéder aux « Paramètres » de la tablette



- Accéder aux « Applications »
- Paramètres Avancés
- Accès spécifiques
- Installation d'applis inconnues
- Chrome
- Autoriser cette source

Ensuite:

• Télécharger l'APK à cette adresse :

Https://d.apkpure.com/b/APK/com.umanis.cordova.feuilledematch?version=latest

Et l'application FMI est installée.





Tirage du 3^{ème} Tour : Entrée des N3!







COUPE DES DEUX-SÈVRES

irage du Ier Jour

Jimanche 17 eptembre 2023
Avenir 79 (2) VS Niort St Florent (3)

Niort St Liguaire (3) Pays Mellois (2)

Genneton (1) Vrines FC (2)

Viennay Gâtine FC (1) 😘 Vouillé (2)

St Martin du Fouilloux (1) 😘 Celles Verrines (2)

Neuvy Bouin (1) Montravers (1)

Limalonges (1) 🛂 Paludéen FC (1)

Chenay Chey Sepuret (1) 🔀 Marigny (1)

FC du Thouet (1) 😘 Amailloux (1)

Fomperron Ménigoute (1) 😘 Rom (1)

Sauzéen USA (1) 😘 Niort Clou Bouchet (1)

Aubinrorthais (2) 😘 🛮 Interbocage (2)







BRESSUIRE FC

FC3C

MONTMORILLON UES

VAL DE BOUTONNE

MONCOUTANT SA

CHAMPDENIERS PAMPLIE

PERIGNY FC

ES A.F.P.

LIGUGÉ

CAP AUNIS ASPTT

STE EANNE

NIORT ST LIGUAIRE OL ESPOIR SUD POITIERS *GJ NUEILLAUBIERS EVSABB*

THOUARS FOOT

GJ CHAUVIGNY VVM

PARTHENAY VIENNAY RC

GJ MONTASEVRES

GATIFOOT

LA ROCHELLE ES

GJBM

NIORT ST FLORENT UA

CHAURAY FC

CELLES VERRINES ES

ECHIRE ST GELAIS AS

AIGREFEUILLE

GJ VAL DE VONNE

NIORT CHAMOIS FC















DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SEVRES

REGLEMENT DISCIPLINAIRE SAISON 2023 / 2024

PREAMBULE

Les sanctions disciplinaires sont prévues par l'annexe 2 des règlements généraux de la Fédération Française de Football. Par le présent barème, la commission de discipline du district de football des Deux-Sèvres précise notamment les sanctions financières applicables pour les compétitions départementales.

La commission de discipline et la commission d'appel de discipline sont souveraines dans le prononcé de leur décision. Chacune d'elles apprécient, en fonction des circonstances de l'espèce, l'opportunité de prononcer une ou plusieurs de ces sanctions disciplinaires et en déterminant la nature ainsi que le quantum.

Ce présent règlement disciplinaire est donc un <u>CURSEUR</u> de sanctions et d'amendes qui peuvent varier en fonction du rapport de l'arbitre et bien sûr de celui du (des) licenciés ou du (des clubs) concerné(s). Ainsi, toute sanction peut être majorée ou minorée en fonction des éléments communiqués à l'organe disciplinaire.

Par ailleurs, chaque organe disciplinaire n'étant pas lié par le motif d'exclusion retenu par l'arbitre, il est important pour toute personne exclue et/ou faisant l'objet d'un rapport d'un arbitre d'adresser au District 79, dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre, ses observations écrites et/ou de solliciter une audition devant la commission de discipline.

MODALITES D'EXECUTION DES SANCTIONS

Tout **licencié** exclu à l'occasion d'un match de compétition officielle par décision de l'arbitre est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant. Jusqu'au prononcé définitif, des mesures conservatoires de suspension peuvent être également prononcées par la commission de discipline.

NOTIONS IMPORTANTES

Certaines notions importantes sont à connaître puisqu'elles ont une incidence directe sur le prononcé des sanctions.

- La notion « **d'action de jeu** » est considérée avant que le jeu ne soit arrêté par l'arbitre et dans l'immédiateté du coup de sifflet ;
- La notion « hors action de jeu » s'entend lorsque le jeu arrêté par l'arbitre ou lorsque que l'incident se passe dans un autre coin du terrain alors que le ballon est en jeu.
- La notion « en dehors de la rencontre » se présente dans deux cas de figure :
 - Les licenciés des clubs concernés sont dans l'enceinte sportive le jour de la rencontre. La notion « en dehors de la rencontre » est considérée aussitôt le coup de sifflet final de l'arbitre, ce qui ne l'empêche pas de sanctionner d'un avertissement ou d'une exclusion, un joueur se trouvant encore sur l'aire de jeu, délimitée par les rambardes de sécurité.
 - Les licenciés des clubs concernés ne sont pas dans l'enceinte sportive. La notion « en dehors de la rencontre » peut s'étendre à tout incident grave pouvant être rattaché à cette rencontre ou portant atteinte au football et notamment à ses instances officielles. Ces incidents peuvent être commis par tout moyen notamment via les réseaux sociaux ou tout support de communication.

L'APPEL

Tout club peut faire appel auprès de l'organe disciplinaire d'appel, d'une décision de la commission de discipline, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision.

Le montant des frais de procédure (frais de dossier + frais de déplacement) sera prélevé aux clubs lorsque la sanction est confirmée.





BAREME DE REFERENCE

ARTICLE 1: FAUTE PASSIBLE D'UNE EXCLUSION SUITE A 2 AVERTISSEMENTS DANS LA RENCONTRE

> 1 match de suspension (l'automatique)

ARTICLE 2: ANEANTISSEMENT D'UNE OCCASION DE BUT

➤ 2 matchs de suspension

ARTICLE 3: FAUTE GROSSIERE

> 3 matchs de suspension

Si cette faute occasionne une blessure, observée par l'arbitre, le joueur fautif est passible de l'une des sanctions figurant à l'article 13 du présent barème

ARTICLE 4: COMPORTEMENT EXCESSIF / DEPLACE (GESTES – PROPOS)

JOUEUR

Rencontre	1 match de suspension (automatique)
Hors rencontre	2 matchs de suspension

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

Rencontre	2 matchs de suspension	
Hors rencontre	3 matchs de suspension	

ARTICLE 5: COMPORTEMENT BLESSANT

JOUEUR

		Officiel	Rencontre	2 matchs de suspension	+	17 € d'amende
LIME		Officiel	Hors rencontre	3 matchs de suspension	+	17 € d'amende
	ן י	Joueur / Entraineur / Educateur / Dirigeant /	Rencontre	1 match de suspension (automatique)		
		Personnel médical	Hors rencontre	2 matchs de suspension		



ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

	Officiel	Rencontre	3 matchs de suspension	+	20 € d'amende
LIME	Officiel	Hors rencontre	4 matchs de suspension	+	20 € d'amende
VIC	Joueur / Entraineur / Educateur / Dirigeant /	Rencontre	2 matchs de suspension		
	Personnel médical	Hors rencontre	3 matchs de suspension		

ARTICLE 6: COMPORTEMENT GROSSIER / INJURIEUX

JOUEUR

	Officiel	Rencontre	4 matchs de suspension	+	20 € d'amende
LIME	Officiel	Hors rencontre	5 matchs de suspension	+	20 € d'amende
VIC	Joueur / Entraineur / Educateur / Dirigeant /	Rencontre	3 matchs de suspension		
	Personnel médical	Hors rencontre	4 matchs de suspension		

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

	Officiel	Rencontre	8 matchs de suspension	+	40 € d'amende
LIME	Officiel	Hors rencontre	12 matchs de suspension	+	40 € d'amende
VIC	Joueur / Entraineur / Educateur / Dirigeant /	Rencontre	4 matchs de suspension		
	Personnel médical	Hors rencontre	8 matchs de suspension		

ARTICLE 7: COMPORTEMENT OBSCENE

JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre	4 matchs de suspension	+	40 € d'amende
		Hors rencontre	5 matchs de suspension	+	40 € d'amende
	Joueur / Entraineur / Educateur / Dirigeant /	Rencontre	3 matchs de suspension		
	Personnel médical	Hors rencontre	4 matchs de suspension		





ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	3 mois de suspension	+	50 € d'amende
		Hors rencontre	4 mois de suspension	+	50 € d'amende
	Joueur / Entraineur /	Rencontre	10 matchs de suspension		
	Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Hors rencontre	3 mois de suspension		

ARTICLE 8: COMPORTEMENT INTIMIDANT / MENAÇANT

JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre	10 matchs de suspension	+	60 € d'amende
		Hors rencontre	15 matchs de suspension	+	60 € d'amende
	Joueur / Entraineur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	4 matchs de suspension		
		Hors rencontre	6 matchs de suspension		

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	7 mois de suspension	+	100 € d'amende
		Hors rencontre	9 mois de suspension	+	100 € d'amende
	Joueur / Entraineur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	14 matchs de suspension		
		Hors rencontre	5 mois de suspension		

ARTICLE 9: COMPORTEMENT RACISTE / DISCRIMINATOIRE

JOUEUR

Quelle que soit la victime	10 matchs de suspension	+	100 € d'amende	
----------------------------	-------------------------	---	-------------------	--

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

Quelle que soit la victime	5 mois de suspension	+	100 € d'amende
----------------------------	----------------------	---	-------------------

ARTICLE 10: BOUSCULADE VOLONTAIRE

JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre	1 an de suspension	+	100 € d'amende
		Hors rencontre	2 ans de suspension	+	100 € d'amende
	Joueur / Entraineur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	5 matchs de suspension		
		Hors rencontre	7 matchs de suspension		

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	15 mois de suspension	+	120 € d'amende
		Hors rencontre	30 mois de suspension	+	120 € d'amende
	Joueur / Entraineur / Educateur / Dirigeant /	Rencontre	12 matchs de suspension		
	Personnel médical	Hors rencontre	4 mois de suspension		

ARTICLE 11: TENTATIVE DE BRUTALITE / TENTATIVE DE COUP

JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre	1 an de suspension	+	100 € d'amende
		Hors rencontre	30 mois de suspension	+	100 € d'amende
	Joueur / Entraineur / Educateur / Dirigeant /	Rencontre	6 matchs de suspension		
	Personnel médical	Hors rencontre	8 matchs de suspension		

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	18 mois de suspension	+	120 € d'amende
		Hors rencontre	3 ans de suspension	+	120 € d'amende
	Joueur / Entraineur / Educateur / Dirigeant /	Rencontre	4 mois de suspension		
	Personnel médical	Hors rencontre	6 mois de suspension		

ARTICLE 12: CRACHAT

JOUEUR

VICTIME	Officiel	Rencontre	1 an de suspension	+	100 € d'amende
		Hors rencontre	30 mois de suspension	+	100 € d'amende
	Joueur / Entraineur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	6 matchs de suspension	+	75 € d'amende
		Hors rencontre	8 matchs de suspension	+	75 € d'amende

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	18 mois de suspension	+	120 € d'amende
		Hors rencontre	3 ans de suspension	+	120 € d'amende
	Joueur / Entraineur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	4 mois de suspension	+	100 € d'amende
		Hors rencontre	6 mois de suspension	+	100 € d'amende

ARTICLE 13.1: ACTE DE BRUTALITE / COUP SANS BLESSURE OU AVEC BLESSURE UNIQUEMENT OBSERVEE PAR L'ARBITRE

JOUEUR

Æ	Officiel	Rencontre		4 ans de suspension	+	150 € d'amende
	Officiel	Hors rencontre		6 ans de suspension	+	150 € d'amende
VICTIME	Dirigeant / Personnel médical Ho		Action de jeu	4 matchs de suspension		1
M		Rencontre	Hors action de jeu	7 matchs de suspension	+	50 € d'amende
		Hors rencontre		10 matchs de suspension	+	100 € d'amende

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	6 ans de suspension	+	200 € d'amende
		Hors rencontre	8 ans de suspension	+	200 € d'amende
	Joueur / Entraineur / Educateur /	Rencontre	6 mois de suspension	+	100 € d'amende
	Dirigeant / Personnel médical	Hors rencontre	1 an de suspension	+	100 € d'amende

ARTICLE 13.2 : ACTE DE BRUTALITE / COUP AVEC BLESSURE DUMENT CONSTATEE PAR UN CERTIFICAT MEDICAL

JOUEUR

	Officiel	Rencontre		6 ans de suspension	+	200 € d'amende
田	Officiel	Hors rencontre		10 ans de suspension	+	200 € d'amende
VICTIME	Dirigeant / Personnel médical		Action de jeu	5 matchs de suspension	+	50 € d'amende
VI		Rencontre	Hors action de jeu	8 matchs de suspension	+	80 € d'amende
		Hors rencontre		12 matchs de suspension	+	100 € d'amende

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	8 ans de suspension	+	250 € d'amende
	Officiel	Hors rencontre	12 ans de suspension	+	250 € d'amende
	Joueur / Entraineur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	9 mois de suspension	+	150 € d'amende
		Hors rencontre	18 mois de suspension	+	200 € d'amende

ARTICLE 13.3 : ACTE DE BRUTALITE / COUP AVEC BLESSURE DUMENT CONSTATEE PAR UN CERTIFICAT MEDICAL, ENTRAINANT UNE ITT INFERIEURE OU EGALE A 8 JOURS

JOUEUR

	Officiel	Rencontre		14 ans de suspension	+	200 € d'amende
田	Officiel	Hors rencontre		18 ans de suspension	+	200 € d'amende
VICTIME	Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	Action de jeu	9 matchs de suspension	+	50 € d'amende
M			Hors action de jeu	1 an de suspension	+	100 € d'amende
		Hors rencontre		2 ans de suspension	+	150 € d'amende





ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

VICTIME	Officiel	Rencontre	16 ans de suspension	+	250 € d'amende
	Officiel	Hors rencontre	20 ans de suspension	+	250 € d'amende
	Joueur / Entraineur /	Rencontre	2 ans de suspension	+	200 € d'amende
	Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Hors rencontre	4 ans de suspension	+	200 € d'amende

ARTICLE 13.4 : ACTE DE BRUTALITE / COUP AVEC BLESSURE DUMENT CONSTATEE PAR UN CERTIFICAT MEDICAL, ENTRAINANT UNE ITT SUPERIEURE A 8 JOURS

JOUEUR

	Officiel	Rencontre		18 ans de suspension	+	250 € d'amende
田	Officier	Hors rencontre		26 ans de suspension	+	250 € d'amende
VICTIME	Dirigeant / Personnel médical		Action de jeu	15 matchs de suspension	+	100 € d'amende
M		Rencontre	Hors action de jeu	3 ans de suspension	+	150 € d'amende
		Hors rencontre		5 ans de suspension	+	200 € d'amende

ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MEDICAL

TIME	Officiel	Rencontre	20 ans de suspension	+	300 € d'amende
	Officiel	Hors rencontre	30 ans de suspension	+	300 € d'amende
VIC	Joueur / Entraineur / Educateur / Dirigeant / Personnel médical	Rencontre	5 ans de suspension	+	250 € d'amende
		Hors rencontre	7 ans de suspension	+	250 € d'amende



Pour les chapitres 9 à 13 ci-avant, l'infraction commise par un licencié peut également entrainer pour son club une ou plusieurs sanctions (retrait de points au classement, mise hors compétition, rétrogradation, interdiction d'accession, etc.).